France : un an de prison pour trafic prégabaline

Abderrahim DERRAJI - 2022-03-02 17:15:51 - Vu sur pharmacie.ma

Un jeune homme de 24 ans a été condamné mardi dernier à un an de prison par le tribunal de Privas (Ardèche-France) pour trafic de médicaments à base de prégabaline. Cette spécialité pharmaceutique, qui est commercialisée sous la désignation de Lyrica® (et ses génériques) est classée parmi les antiépileptiques de dernière génération. Elle est indiquée dans les épilepsies et dans la prise en charge de la douleur neuropathique et des troubles anxieux généralisés chez l'adulte. Malheureusement, elle fait également l'objet d'un usage déviant. Le jeune homme s'est présenté le 12 février à une pharmacie de Tournon avec une ordonnance douteuse ce qui a poussé la pharmacienne à contacter le prescripteur de l'ordonnance qui lui a indiquée qu'il s'agit d'une ordonnance falsifiée. La pharmacienne a fini par alerter les gendarmes qui ont arrêté le jeune homme. Le jeune a reconnu les faits en prétextant qu'il s'agit d'une consommation personnelle. Mais ses communications téléphoniques et les 48 ordonnances retrouvées dans son véhicule montrent qu'il s'agit bel et bien d'un trafic de prégabaline.